

## REVUE HYBRIDES (RALSH)

e-ISSN 2959-8079 / ISSN-L 2959-8060

VOL. 4, NUM. 7, MAI 2026



### *MUTATIONS SOCIO-ENVIRONNEMENTALES ET POLITIQUES DANS LES SOCIÉTÉS AFRICAINES CONTEMPORAINES (TOME 2)*

Babette KOULTCHOUMI, Kouadio Novice KONAN, Kouadio Eugène KONAN, Faly Tinasoa ANDRIANANDRASANIRINA, Anjaratahina Minohasina RAHAJARIVELO, Abraham GBOGBOU, Kassoum SORO, Cossi Basile MEDENOU, Kouassi Abraham PALANGUE, Basile Cossi MEDENOU, Djidénou Olivier ALLOCHEME, Agbodjinou Germain ALLADAKAN, Mamadou TRAORÉ, Abdoul Karim SAIDOU, Saidou ILBOUDO, Ide Germaine EPAGNA EPEE, Girex ELOUNDOU ELOUNDOU, Bachirou HAMADOU YOUNOUSSA, Tahirou HASSANE YAOU, Bouba HASSANE, Zibo GARBA, Serge Denis Donon NAME, Bouma Fernand BATIONO, Carole TOTOZAFY, Oumar SALL, Adiaratou Anta Diop FALL, Mouhamadoune SECK



© REVUE HYBRIDES (RALSH), MAI 2026

COUVERTURE : © Revue Hybrides

MISE EN PAGE ET MAQUETTAGE : Revue Hybrides

DOI : <https://doi.org/10.5281/zenodo.20450507>

TRADUCTIONS : Joël ÉCHITCHI TEKA (Université de Maroua, Cameroun) & Christian TIAKO YOUADJEU (MINESEC, Cameroun)

## INDEXATION



Licence d'utilisation : Creative Commons Attribution CC-BY

Les publications peuvent être copiées, diffusées, transmises et affichées sur n'importe quel support ou format, à condition de citer l'auteur (BY) et les références de la revue. Cette licence autorise aussi l'utilisation commerciale.

e-ISSN 2959-8079 / ISSN-L 2959-8060

<https://revuehybrides.org/>

[infos@revuehybrides.org](mailto:infos@revuehybrides.org) / [revuehybrides@gmail.com](mailto:revuehybrides@gmail.com)

impact factor : 4.002

Version imprimée en France & Cameroun

Printed in France & Cameroon

Impreso en Francia & Camerún

### ÉQUIPE ÉDITORIALE

**Directeur de publication : Gislain ESSOME LELE**, Université Marie & Louis Pasteur, ISTA UR 4011 / Université Jean-Monnet Saint-Étienne, UR ECLLA, France  
**Rédacteur en chef : Joël ÉCHITCHI TEKA**, Université de Maroua, Cameroun

### SECRETARIAT TECHNIQUE ET DE RÉDACTION

M. Alain DJARSOUMNA, ARAFAT ABAKAR, M. Bachir Tamsir NIANE, M. Cédric TEGUEDONG NGUEKEU, M. Christian TIAKO YOUADJEU, M. Eugène SAKAME, M. Narcisse BOUBA DJELANG, Dr. Paul BINI KOFFI MOUROUFIE & Dr Simpson Dorothy MBADINGA MBADINGA

### COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

**Frédéric SPAGNOLI** (Professeur des université, HDR, Université Marie & Louis Pasteur, France), **Georges MOUKOUTI ONGUEDOU** (Professeur Titulaire, Université de Bertoua, Cameroun), **Zacharie HATOLONG BOHO** (Professeur Titulaire, Université de Maroua, Cameroun), **Stéphane KALUDI NDONDJI** (Professeur Associé, Université de Lubumbashi, RD Congo), **Abdelouahid TIOUIDIOUINE** (Maître de conférences, Université de Relizane, Algérie), **Ahlem ROUABHIA** (Maître de conférences, Université de Tebessa, Algérie), **Aimé BANZA ILUNGA** (Maître de conférences, Université de Lubumbashi, RD Congo), **Amos KAMUSU SOUOPTETCHA** (Maître de conférences, Université de Maroua, Cameroun), **Arsène ELONGO** (Maître de conférences, Université Marien Ngouabi, Congo), **Assia MARFOUQ** (Maître de conférences Habileté, Université Hassan Premier de Settat, Maroc), **Brice Arsène MANKOU** (Maître de Conférences, Reims DYSOLAB, Université de Rouen, Normandie, France), **Djedou Martin AMALAMAN** (Maître de conférences CAMES, UPGC de Korhogo, Côte d'Ivoire), **Drissa KONE** (Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire), **Gilbert ATINDOGBE** (Maître de conférences, Université d'Abomey-Calavi, Bénin), **Ibrahim MALAM MAMANE SANI** (Maître de conférences CAMES, Université Abdou Moumouni, Niger), **Landry Yves FALLE** (Maître de conférences, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire), **Kouakou Laurent ASSOUANGA** (Maître de conférences, Félix Houphouët-Boigny de Cocody, Côte d'Ivoire), **Patrick TOUMBA HAMAN** (Maître de conférences, Université de Maroua, Cameroun), **Raymond-Bernard AHOUCANDJINOUC** (Maître de conférences, Université d'Abomey-Calavi, Bénin), **Robert MAMADI** (Maître de conférences CAMES, Université Adam Barka d'Abéché, Tchad), **Abraham DAOKA** (Université de Maroua, Cameroun), **Adjé Séverin ANGOUA** (Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, Côte d'Ivoire), **André Bienvenu MFO** (Université de Yaoundé 1, Cameroun), **Amel FTITA** (Université virtuelle de Tunis, Tunisie), **Anicet DONFACK SOUNNA** (Université d'Alcalá, Espagne), **Antoine-Beauvard ZANGA** (ENS, Université de Yaoundé 1, Cameroun), **Appolinaire LOUMGUE** (Université de Maroua, Cameroun), **Arnaud Romaric TENKIEU TENKIEU** (Université de Douala, Cameroun), **Bassirima KONÉ** (Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire), **Benoît TINE** (LARSSES-QUASZ, Senegal), **Bertin NGUEFACK** (Université de Yaoundé, Cameroun), **BIRWE GODWE** (ENS, Université de Maroua, Cameroun), **Bougadari DOUMBIA** (Institut Universitaire de Développement Territorial / Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali), **Destin FEUTSEU DASSI** (Université de Dschang, Cameroun), **Fabrice ONANA NTSA** (Université de Yaoundé 1, Cameroun), **Floribert NOMO FOUDA** (Université de Yaoundé 1, Cameroun), **Franck AMOUSSOU** (Université André Salifou (UAS) de Zinder, Niger), **Franck Rostov TSAMO DONGMO** (Université de Dschang, Cameroun), **Gabin KENKO DJOMENI** (Institut Universitaire de la Côte, Cameroun), **Harold Gael NJOUONANG DJOMO** (Laboratoire GREVA, Cameroun), **HASSANA** (DGSN, Cameroun), **Issa AHAMADOU HAMAGE** (Université Abdou Moumouni, Niger), **Joseph Yannick MBATCHOU** (Université de Yaoundé 1, Cameroun), **José Alejandro MORALES SOTO** (Universidad Nacional

Autónoma de México (UNAM), México), **Karima ZEROUALI** (Université de Biskra, Algérie), **Liliane KOUASSI AMOIN** (Institut National Supérieur des Arts et de l'action Culturelle, Côte d'Ivoire), **Magloire NISSIMAISSOU** (Université de Maroua, Cameroun), **Malek KHALDI** (Chercheuse indépendante, Tunisie), **MFOUAPON ALASSA** (Université de Yaoundé 1, Cameroun), **Oscar KEM-MEKAH KADZUE** (Escuela Normal Superior de Yaundé 1, Cameroun), **Pierre Ledoux NDII** (Université de Yaoundé 1, Cameroun), **Régine Mireille ESSAMA** (Université de Bertoua, Cameroun), **Rodrigue WOUASSI LADJINO** (Université de Yaoundé 1, Cameroun), **Saidi HICHAM** (Université Moulay Ismail, Maroc), **Samira BERDJI BESSEGHIR MUSTAPHA** (Université de Relizane, Algérie), **Sidbéné-Wendé Brigitte SAWADOGO/ZONGO** (Université Norbert ZONGO, Burkina Faso), **Tamboura AMADOU** (ENS Burkina Faso), **Thierry Martin FOUTEM** (Université de Dschang, Cameroun), **Thierry Benoît BIDIAS** (Chercheur indépendant, Cameroun), **Thomas FONE** (Université de Douala, Cameroun), **Wendnonga Gilbert KAFANDO** (Université Joseph Kizerbo (UJKZ), Burkina Faso), **Winnie NYANGON** (Université de Ngaoundéré, Cameroun), **Yacouba TENGUERI** (Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Burkina Faso), **Yao Saturnin Davy AKAFFOU** (Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire) & **Zoukoulou OURO-GBELE** (Université de Lomé, Togo).

## SOMMAIRE

---

<b>{SECTION 1}</b> .....	<b>1</b>
<b>SCIENCES DU LANGAGE &amp; LITTÉRATURE</b> .....	<b>1</b>
<i>Aproximación funcional-tipológica a las subordinadas relativas con “que”</i> .....	2
<i>Functional-typological approach to the relative clauses with “que”</i> .....	2
<b>Girex ELOUNDOU ELOUNDOU</b> .....	<b>2</b>
<i>Construction socio-discursive du féminin chez les artistes musiciens ivoiriens : L'exemple du groupe « Espoir 2000 » et Gadji Céli</i> .....	19
<i>The socio-discursive construction of femininity among Ivorian female musicians: The case of the group 'Espoir 2000' and Gadji Céli</i> .....	19
<b>Abraham GBOGBOU</b> .....	<b>19</b>
<i>Entreprises d'insertion et situations de vulnérabilité en Catalogne (2010-2023)</i> .....	31
<i>Integration companies and situations of vulnerability in Catalonia (2010-2023)</i> .....	31
<b>Kassoum SORO</b> .....	<b>31</b>
<b>Cossi Basile MEDENOU</b> .....	<b>31</b>
<i>Étude thématique comparative des formes de mort dans la trilogie d'Ernesto Sábato et Obras completas de Miguel Delibes</i> .....	45
<i>Comparative thematic studies of forms of death in Ernesto Sábato's trilogy and Miguel Delibes's Obras completas</i> .....	45
<b>Kouassi Abraham PALANGUE</b> .....	<b>45</b>
<b>Basile Cossi MEDENOU</b> .....	<b>45</b>
<i>Problématique de l'inscription des œuvres littéraires au programme dans les lycées et collèges du Bénin: le cas du roman La Pièce d'or de Ken Bugul</i> .....	61
<i>Issue of including literary works in the curriculum of secondary schools in Benin: the case of the novel La Pièce d'or by Ken Bugul</i> .....	61
<b>Djidénu Olivier ALLOCHEME</b> .....	<b>61</b>
<i>Aplicación de un modelo de enfoque comunicativo a Lazarillo de Tormes (versión juvenil) para las Escuelas Normales Superiores de Camerún</i> .....	78
<i>Applying a Communicative Approach archetype to Lazarillo de Tormes (youth edition) for Teacher Training Colleges in Cameroon</i> .....	78
<b>Ide Germaine EPAGNA EPEE</b> .....	<b>78</b>
<b>{SECTION 2}</b> .....	<b>92</b>
<b>SCIENCES HUMAINES</b> .....	<b>92</b>
<i>Féminisation dans les chefferies traditionnelles de la Région de l'Extrême-Nord Cameroun</i> .....	93
<i>Feminization of power in Traditionnal Chiefdoms of in the Farth North Region of Cameroon</i> .....	93
<b>Babette KOULTCHOUMI</b> .....	<b>93</b>

<i>Analyse des stratégies paysannes de reconquête des terres agricoles sur les anciens sites d'orpaillage dans la région de la Bagoué au nord de la Côte d'Ivoire</i> .....	104
<i>Analysis of farmers' strategies for agricultural conversion on former gold mining sites in the Bagoué region in northern Côte d'Ivoire</i> .....	104
<b>Kouadio Novice KONAN</b> .....	104
<b>Kouadio Eugène KONAN</b> .....	104
<i>Compétences technopédagogiques et adoption des CVP dans la FPT sénégalaise : une étude par modélisation et classification</i> .....	118
<i>Technopedagogical skills and the adoption of CVP in Senegalese Technical and Vocational Education and Training (TVET): a study using modelling and classification</i> .....	118
<b>Oumar SALL</b> .....	118
<b>Adiaratou Anta Diop FALL</b> .....	118
<b>Mouhamadoune SECK</b> .....	118
<i>Conceptualisation et approche endogène de la notion de coutume et de tradition chez les Moose du Zoundwéogo au Burkina Faso</i> .....	137
<i>Conceptualisation and endogenous approach to notions of custom and tradition among the Moose people of Zoundwéogo in Burkina Faso</i> .....	137
<b>Serge Denis Donon NAME</b> .....	137
<b>Bouma Fernand BATIONO</b> .....	137
<i>Regards croisés entre la science de l'anthropologie économique et de l'économie sur la société: cas de la région Sofia à Madagascar</i> .....	151
<i>Perspectives of economic anthropology and economics on society: case study of the Sofia region in Madagascar</i> .....	151
<b>Carole TOTOZAFY</b> .....	151
<b>{SECTION 3}</b> .....	162
<b>SCIENCES DE L'ÉDUCATION</b> .....	162
<i>Comment le public de Vakinankaratra perçoit-il la science? Entre confiance, doutes et médias? ...</i>	163
<i>How does the public in Vakinankaratra perceive science? Between trust, doubts, and the media? ..</i>	163
<b>Faly Tinasoa ANDRIANANDRASANIRINA</b> .....	163
<b>Anjaratahina Minohasina RAHAJARIVELO</b> .....	163
<i>Évaluer l'expression écrite au Certificat d'Etudes Primaire (CEP) au Bénin</i> .....	176
<i>Assessing written expression in the Primary School Certificate (CEP) in Benin</i> .....	176
<b>Agbodjinou Germain ALLADAKAN</b> .....	176
<b>{SECTION 4}</b> .....	186
<b>SCIENCES JURIDIQUES &amp; POLITIQUES</b> .....	186
<i>La nationalisation des entreprises stratégiques au Burkina Faso : enjeux de pouvoir et perceptions sociales</i> .....	187

<i>The nationalisation of strategic companies in Burkina Faso: power struggles and social.....</i>	187
<b>Mamadou TRAORÉ .....</b>	<b>187</b>
<i>Instrumentation et carrière des problèmes publics : l'exemple de la réconciliation nationale au Burkina Faso (2015-2025).....</i>	205
<i>Instrumentation and career of public problems: the example of national reconciliation in Burkina Faso (2015-2025).....</i>	205
<b>Abdoul Karim SAIDOU.....</b>	<b>205</b>
<b>Saidou ILBOUDO.....</b>	<b>205</b>
<b>{SECTION 5} .....</b>	<b>226</b>
<b>SCIENCES ENVIRONNEMENTALES.....</b>	<b>226</b>
<i>Quantification de l'érosion en nappe par deux méthodes de dénombrement : le dénombrement et déchaussement des arbres et des bas fourneaux aux abords des Dallols Maouri et Bosso.....</i>	227
<i>Quantification of sheet erosion using two survey methods: counting and uprooting trees and bloomery furnaces near the Maouri and Bosso Dallols .....</i>	227
<b>Bachirou HAMADOU YOUNOUSSA.....</b>	<b>227</b>
<b>Tahirou HASSANE YAOU .....</b>	<b>227</b>
<b>Bouba HASSANE .....</b>	<b>227</b>
<b>Zibo GARBA.....</b>	<b>227</b>



## Entreprises d'insertion et situations de vulnérabilité en Catalogne (2010-2023)

*Integration companies and situations of vulnerability in Catalonia (2010-2023)*

**Kassoum SORO**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Email: k96121379@gmail.com

Orcid id : <https://orcid.org/0009-0002-6253-0229>

**Cossi Basile MEDENOU**

Université d'Abomey-Calavi, Bénin

Email: medenoubasile@gmail.com

**Résumé :** En 2010, en pleine récession née de la bulle immobilière et de la crise économique mondiale, les autorités catalanes décident d'améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables en implémentant dans leur région aussi bien des politiques passives que des politiques actives d'emploi. En dépit de la mise en œuvre de ces politiques sociales, quelques poches de précarité persistent au sein de certains collectifs. Ainsi, en Catalogne, les entreprises d'insertion surgissent pour répondre aux nécessités des personnes affectées par la précarité. Elles entendent contribuer à la construction de l'État-Providence dans cette région. Sachant que le Gouvernement catalan a montré ses limites face à l'épineuse question de la pauvreté, d'aucuns s'interrogent sur la capacité de ces organisations de l'économie sociale à améliorer la qualité de vie des couches sociales vulnérables. La présente étude est le fruit d'une enquête à Barcelone, au Département de l'Entreprise et du Travail de la Generalitat de Catalunya. Il s'agit d'entretiens semi-directifs. Elle vise à mettre en lumière la contribution des entreprises d'insertion à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans cette région. En Catalogne, les entreprises d'insertion dépendent fortement des subventions du Gouvernement catalan. Ces entités de l'économie sociale constituent le creuset de l'intégration des personnes en situation d'exclusion sociale. Dans ce sens, les entreprises d'insertion de la Communauté Autonome de la Catalogne offrent de l'emploi aux chômeurs en insertion, leur octroient un salaire, participent à la formation professionnelle des personnes en quête d'emploi et leur ouvrent les portes du marché ordinaire de l'emploi.

**Mots-clé:** Catalogne, Situations de vulnérabilité, Entreprises d'insertion, Marché de l'emploi.

**Abstract :** In 2010, in the midst of a recession caused by the real estate bubble and the global economic crisis, the Catalan authorities decided to improve the living conditions of vulnerable people by implementing both passive and active employment policies in their region. Despite the implementation of these social policies, pockets of precariousness persist within certain groups. In Catalonia, integration companies have emerged to meet the needs of people affected by precariousness. They aim to contribute to the construction of the welfare state in this region. Given that the Catalan government has shown its limitations in addressing the thorny issue of poverty, some question the ability of these social economy organizations to improve the quality of life of vulnerable social groups. This study is the result of a survey conducted in Barcelona at the Department of Enterprise and Labor of the Generalitat de Catalunya. It consists of semi-structured interviews. It aims to highlight the contribution of social integration enterprises to the fight against poverty and social exclusion in this region. In Catalonia, social integration enterprises are heavily dependent on subsidies from the Catalan government. These social economy entities are the melting pot for the integration of people experiencing social exclusion. In this sense, social integration enterprises in the Autonomous Community of Catalonia offer employment to unemployed people in integration programs, provide them with a salary, participate in the vocational training of job seekers, and open the doors to the regular job market

**Keywords:** Catalonia, Vulnerable situations, Social integration enterprises, Labor market.

## Introduction

Pour les autorités de la Catalogne, la lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale est un levier essentiel de la construction d’une société juste, capable d’offrir les mêmes opportunités d’emploi à toutes les personnes. (Bassa I Coll, 2017, p.1) Pour participer à la construction de l’État-providence dans cette région, les entreprises d’insertion voient le jour. Elles ont pour finalité la création d’activités économiques permettant d’incorporer les personnes vulnérables au marché ordinaire de l’emploi. (Bassa I Coll, 2017, p.4) Ce sont des organisations pouvant revêtir la forme juridique de sociétés mercantiles ou de sociétés coopératives légalement constituées. (Montiel Vargas, 2022, p.14) Cependant, ces entreprises d’insertion (EI) sont confrontées à deux difficultés majeures. La première est relative au profil des collectifs en insertion. Il s’agit de personnes ne disposant d’aucune expérience professionnelle dont le niveau de productivité diffère de celui des personnes travaillant dans le marché ordinaire de l’emploi (Álvarez Vega, 1999, p.57). La deuxième renvoie à la forte dépendance des entreprises d’insertion des fonds publics qui entrave leur fonctionnement (Álvarez Vega, 1999, p. 58). En dépit de ces insuffisances inhérentes aux entreprises de l’économie sociale et solidaire, d’autres auteurs affirment que leur succès réside dans la flexibilité des horaires de travail, dans la continuité de l’activité et dans la qualité des postes de travail (Retolaza, San-José et Araujo, 2014, p.173). De plus les EI ont une valeur ajoutée dans la mesure où elles contribuent de manière particulière à l’insertion sociale des rebus de la société et de façon générale au bien-être de l’ensemble de la population (Román Ortega et Rojo Jiménez, 2008, p. 255). Cette étude aborde la question de l’importance des entreprises de l’économie sociale et solidaire. Pour participer au débat contradictoire qu’alimentent les EI, nous nous posons les questions suivantes : quelle est la contribution de ces organisations à l’insertion socioprofessionnelle des collectifs vulnérables ? Quel rôle jouent-elles dans le processus d’accompagnement des personnes en insertion dans le marché ordinaire de l’emploi ? Ce travail vise à mettre en lumière l’apport des EI à la construction de l’État-providence en Catalogne. Il nous permet de découvrir les vertus des entreprises d’insertion dans cette région. Pour mener à bien cette étude, nous formulons les hypothèses suivantes : les entreprises de l’économie sociale et solidaire sont des outils d’intégration sociales des personnes vulnérables. En outre, elles contribuent à l’insertion de ces collectifs au marché ordinaire de l’emploi. Cette étude s’articule autour de trois parties. La première décrit la méthodologie, la seconde met en lumière les résultats et la dernière renvoie à la discussion.

## 1. Methodologie

Pour mener à bien la présente étude, nous avons adopté une démarche qu’il importe d’expliquer. Dans ce sens, en prélude à notre départ pour l’enquête de terrain, nous avons consulté la littérature relative aux entreprises d’insertion en Catalogne. Après quoi, nous avons élaboré des fiches bibliographiques. Ensuite, nous les avons classées en fonction des parties du travail. À la lumière de la documentation consultée, nous avons élaboré le guide d’entretien. Il s’agit d’un questionnaire en lien avec la naissance des entreprises d’insertion en Catalogne, leur fonctionnement, leur impact sur les collectifs vulnérables. C’est une enquête qualitative de quarante-cinq minutes qui s’est déroulée à Barcelone, au Département de l’Entreprise et du Travail du Gouvernement de la Catalogne, le 13 septembre 2023. L’échantillon de la population de l’étude comprend deux spécialistes de l’économie sociale et solidaire, coordonnateurs des activités des entreprises d’insertion de cette Communauté Autonome et évaluateurs de l’impact des programmes de ces organisations sociales sur la population.

Il s’agit du Chef des Services d’Analyse de la Planification et de l’Évaluation du SOC (Servei Públic d’Ocupació de Catalunya ou Service Public d’Emploi de la Catalogne) et de la Chef du Secrétariat Technique du SOC, au Département du Travail, des Affaires Sociales et des Familles du Gouvernement de la Catalogne. Le premier est spécialiste en orientation professionnelle, en évaluation des compétences professionnelles et en analyse des coûts des services publics. La seconde est spécialiste en Sciences Économiques et Entrepreneuriales. Le

choix de l’échantillon de la population de cette étude n’est pas fortuit car les personnes enquêtées sont impliquées dans la conception, la mise en œuvre et dans l’évaluation des programmes d’insertion. Nous avons également prévu des entretiens avec les travailleurs en insertion pour découvrir l’ampleur de l’impact de ces programmes sur leur bien-être. Cependant, leur agenda ne leur a pas permis de prendre part aux entretiens. C’est la principale faiblesse de cette méthodologie.

Pour la collecte des données, nous avons réalisé un entretien semi-directif, en face-à-face les personnes enquêtées, au cours duquel nous avons eu la possibilité de poser de nouvelles questions pour mieux cerner les tenants et les aboutissants du fonctionnement des entreprises d’insertion en Catalogne et découvrir leur impact sur les collectifs vulnérables. À la fin de l’entretien, ces personnes nous ont remis des documents concernant les entreprises de l’économie sociale et solidaire en Catalogne. L’analyse de contenu a été d’une importance capitale dans l’exploitation de toute la documentation qui était à notre portée. Le tableau suivant met en lumière les personnes enquêtées et le lieu du déroulement de l’enquête.

Personnes enquêtées	Qualité des personnes enquêtées	Lieu du déroulement de l’enquête
Josep Márquez Moreno	Chef des Services d’Analyse de la Planification et de l’Évaluation du Service Public d’Emploi de la Catalogne Spécialiste en économie sociale et solidaire, en orientation professionnelle, en évaluation des compétences professionnelles et en analyse des coûts des services publics, coordonnateur des activités des entreprises d’insertion	Espagne, Catalogne, Barcelone, Département de l’Entreprise et du Travail
Mercè Jou i Torras	Chef du Secrétariat Technique du Service Public d’Emploi de la Catalogne, au Département du Travail, des Affaires Sociales et des Familles du Gouvernement de la Catalogne, Spécialiste en économie sociale et solidaire et en Sciences Économiques et Entrepreneuriales Coordonnatrice des entreprises d’insertion	Espagne, Catalogne, Barcelone, Département de l’Entreprise et du Travail

**Tableau 1.** Grille récapitulative de l’échantillon (Source : Élaboration propre à partir des informations reçues lors de l’enquête de terrain du 13 septembre 2023 au Département de l’Entreprise et du Travail de la Generalitat de Catalunya ou Gouvernement de la Communauté Autonome de la Catalogne).

Il importe de mentionner que la démarche que nous avons adoptée pour mener à bien cette étude nous a permis d’obtenir un certain nombre de résultats.

## 2. Résultats

Face à l’incapacité des pouvoirs publics catalans d’éradiquer les situations de vulnérabilité qui affectent certaines couches sociales, les entreprises d’insertion naissent dans

cette Communauté Autonome pour contribuer à la formation professionnelle des collectifs en situation d’exclusion sociale.

## 2.1. Assistance socioprofessionnelle aux personnes en insertion

En Catalogne, pour améliorer les conditions de vie des collectifs affectés par la précarité, les pouvoirs publics leur offrent un filet de sécurité sociale comprenant aussi bien des prestations économiques que des politiques actives d’emploi. En dépit de la mise en œuvre de ces politiques publiques, des poches de précarité subsistent dans la Communauté Autonome de la Catalogne. Ainsi, les entreprises d’insertion voient le jour pour participer à la construction de l’État-Providence dans cette région. Face à l’inexistence d’une normative étatique, en 2002, le parlement catalan approuve la Ley 27/2002, de 20 de diciembre, de medidas legislativas para regular las empresas de inserción sociolaboral en Cataluña (Loi 27/2002, du 20 décembre, des mesures législatives pour réguler les entreprises d’insertion socioprofessionnelle) (Montiel Vargas, 2022, p. 7). Par ailleurs, en 2017, la Generalitat de Catalunya (Gouvernement de la Communauté Autonome de la Catalogne) approuve l’Ordre TSF/235/2017 de régulation des subventions octroyées aux entreprises d’insertion destinées à l’insertion sociale des personnes vulnérables (Bassa I Coll, 2017, p. 1).

Ces subventions constituent un complément des revenus de ces entités de l’économie sociale et solidaire leur permettant de mener à bien leurs activités (San Salvador et al, 2021, p.13). Ces subventions sont destinées à la structuration des entreprises d’insertion et à l’embauches des collectifs affectés par la précarité. Dans ce sens, en 2010, la Generalitat de Catalunya octroie 3.155.615,62 euros aux entreprises d’insertion de cette région dont le montant de 1.910.479,59 destiné à l’embauche des personnes vulnérables et la somme de 1.245.136,03 euros pour la structuration de ces entreprises (Generalitat de Catalunya, 2021, p.4). Le tableau suivant met en exergue les subventions octroyées aux entreprises d’insertion de la Catalogne pendant la période 2011-2021.

Années	Montant des subventions octroyées aux entreprises d’insertion en Catalogne
2011	3.343.510,44 euros
2012	2.482.687,76 euros
2013	3.340.000 euros
2014	3.499.990 euros
2015	3.999.996,86 euros
2016	5.649.979,92 euros
2017	5.722.211,3 euros
2018	7.599.864,19 euros
2019	10.125.157,97 euros
2020	9.536.694,5 euros
2021	12.456.384,39 euros

**Tableau 2 :** Montant des subventions octroyées aux entreprises d’insertion en Catalogne, de 2011 à 2021 (Source : Élaboration propre à partir des données de l’enquête sur les entreprises d’insertion en Catalogne, à Barcelone, au Département de l’Entreprise et du Travail, le 13 septembre 2023)

Au cours de l’année 2011, le montant des subventions octroyées aux entreprises d’insertion en Catalogne s’élève à 3.343.510,44 euros. Cette somme comprend les aides prévues pour la structuration de ces organisations (1.245.136,03) et les subventions destinées à l’embauche de collectifs affectés par la précarité (2.098.374,41euros). En 2012, le Gouvernement de la Catalogne alloue le montant de 1.405.725,14 euros pour l’embauche de personnes vulnérables dans les entreprises d’insertion de cette région et la somme de 1.076.962,62 euros pour la structuration de ces entités. En 2013, le Gouvernement de la Communauté Autonome de la Catalogne octroie la somme de 2.303.348,30 euros aux

entreprises d’insertion de la Catalogne pour leur permettre d’embaucher des personnes vulnérables et le montant de 1.036.651,70 euros pour favoriser le déroulement de leurs programmes d’insertion des collectifs affectés par des situations de vulnérabilité (Generalitat de Catalunya, 2021, p. 4).

Au cours de l’année 2014, la Generalitat de Catalunya appuie les entreprises d’insertion de cette Communauté Autonome en leur octroyant 2.331.810,79 (pour l’embauche de personnes en situation de vulnérabilité) et 1.168.179,21 euros (pour leur structuration). Pendant l’année 2015, ces entités de l’économie sociale et solidaire de la Catalogne perçoivent une subvention d’un montant de 2.626.082,51 euros dans le but d’embaucher quelques personnes vulnérables et une autre subvention de 1.373.914,35 pour dérouler leur plan d’actions (Generalitat de Catalunya, 2021, p.4).

En 2016, les entreprises d’insertion de la Communauté Autonome de la Catalogne bénéficient d’une double subvention. La première (3.992.592,57 euros) est destinée à l’embauche de collectifs affectés par la précarité et la seconde (1.657.387,35 euros) pour la structuration de ces organisations sociales. En 2017, le Gouvernement de la Catalogne offre un montant de 3.087.544,09 euros aux entreprises d’insertion de cette région pour leur permettre d’embaucher des personnes affectées par la précarité et la somme de 2.634.667,21 dans le but de leur permettre de mener à bien leurs activités (Generalitat de Catalunya, 2021, p. 4).

Pendant l’année 2018, les entreprises d’insertion de la Catalogne perçoivent le montant de 5.507.996,83 euros pour l’embauche de personnes vulnérables et la somme de 2.091.867,36 euros pour leur structuration. En 2019, le budget d’embauche dans les entreprises d’insertion de la Communauté Autonome de la Catalogne comprend de types de subventions. Il s’agit des subventions destinées à l’embauche des personnes vulnérables (7.940.013,51 euros) et des subventions pour le déroulement des activités des entreprises d’insertion (2.185.144,46 euros). En 2020, ces entités de l’économie sociale et solidaire bénéficient d’une subvention de 7.223.605,68 euros destinée à l’embauche de collectifs en situation de vulnérabilité et d’une autre de 2.313.088,82 euros pour leur structuration. En 2021, en Catalogne, le montant de la subvention perçu par les entreprises d’insertion dans le but d’embaucher des collectifs affectés par la précarité est de 9.992.085,01 euros et celui de la mise en œuvre des programmes de ces organisations est de 2.464.299,38 euros (Generalitat de Catalunya, 2021, p. 4).

Il faut préciser que les entreprises d’insertion constituent un nouveau produit de l’intervention sociale (García Maynar, 2007, p.114). Ce sont des outils de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale (Retolaza y al, 2014, p.161). Aussi, ces entités visent à améliorer les conditions de vie des collectifs en situation de vulnérabilité. Pour atteindre les résultats escomptés, en s’appuyant sur le cadre juridique règlementant les entreprises d’insertion en Catalogne, ces entités de l’économie sociale et solidaire octroient un salaire à chaque personne en insertion. Les bénéficiaires des programmes déroulés dans les entreprises d’insertion sont les collectifs affectés par l’extrême pauvreté, celles qui se trouvent en situation de handicap physique, psychique ou sensoriel, accreditant la situation de risque d’exclusion sociale et jouissant de capacités réelles d’insertion dans le marché de l’emploi.

À ce collectif, s’ajoutent les jeunes de plus de 16 ans et de moins de 30 provenant des institutions de protection des mineurs ou en situation de risque d’exclusion sociale, les personnes dépendant de la drogue ou de l’alcool, les personnes détenues dans les centres pénitentiaires pouvant accéder au marché de l’emploi, les collectifs en situation de vulnérabilité non titulaires de la Renta de Garantía de Ciudadanía (RGC) ou Revenu de Garantie de Citoyenneté. Le processus de sélection de ces personnes est essentiellement basé sur la situation de précarité des candidats à l’insertion et sur l’engouement qu’ils ont pour les entreprises d’insertion. (Bassa I Coll, 2017, p.4) Pour permettre aux personnes vulnérables d’accéder aux postes de travail dans les entreprises d’insertion, ces entités de l’économie

sociale et solidaire sont tenues de collaborer avec les services sociaux et les services publics d’emploi (Bonet Sánchez, 2010, p.10).

Dans les entreprises d’insertion de la Communauté Autonome de la Catalogne, la feuille de route de l’intégration des personnes vulnérables dans les entreprises d’insertion s’articule autour de quatre axes. Le premier renvoie à l’accompagnement des personnes en situation de risques d’exclusion sociale, le deuxième est relatif à l’incitation à l’embauche des collectifs vulnérables, le troisième est en lien avec les subventions des pouvoirs publics de la Catalogne aux entreprises d’insertion dans le but de leur permettre d’accroître leur capacité d’accueil et/ou de créer d’autres entreprises. C’est pourquoi, dans cette région, le nombre d’entreprises va crescendo. Le quatrième et dernier axe renferme la subvention que les autorités de la Catalogne concèdent aux entreprises d’insertion pour venir en aide aux travailleurs en transition vers le marché ordinaire de l’emploi. (Bassa I Coll, 2017, p.6)

Il importe de mentionner que les entreprises d’insertion de la Catalogne ont ceci de particulier qu’elles allient logique entrepreneuriale et logique d’insertion sociale. Leur principale fonction étant de procurer un emploi et un salaire aux collectifs en insertion. (Álvarez Vega, 1999, p.56) Dans cette Communauté Autonome, il existe une typologie d’embauche comprenant le recrutement de techniciens d’accompagnement des personnes en insertion et l’embauche des rebus de la société. Dans ces entités de l’économie sociale et solidaire, pour être embauché en qualité de technicien d’accompagnement des personnes en insertion, il faut être titulaire d’au moins une Licence soit en psychologie, soit en pédagogie ou encore en psychopédagogie et avoir une expérience professionnelle dans le domaine de l’orientation et de la réinsertion professionnelles.

Dans cette Communauté Autonome, il existe une phase d’accueil des personnes en insertion. C’est la porte d’entrée du processus d’insertion des collectifs vulnérables dans les entreprises d’insertion. La phase d’accueil de ces personnes en insertion débute par la détermination des tâches qu’elles auront à exécuter, l’élaboration du plan destiné à l’identification du profil du candidat idéal, en fonction de la capacité d’accueil des entreprises d’insertion et à la lumière de critères aussi bien sociaux que productifs.

L’accueil des personnes en insertion est l’étape pendant laquelle les entreprises notifient à ces collectifs les droits et devoirs des travailleurs dans l’entreprise, les caractéristiques et les exigences des postes de travail qui leur sont offerts. En somme, pendant la phase de l’accueil dans ces entités de l’économie sociale et solidaire, il est question de fournir aux personnes en insertion toutes les informations relatives au fonctionnement de l’entreprise d’insertion, à la nature des tâches qui leur sont confiées et aux attentes de cette entité sociale et solidaire (Castelló et al, 2015, p.31).

Lors de ce processus d’accueil au sein des entreprises d’insertion, l’étape suivante est celle de la conception d’un itinéraire d’insertion personnalisé. Cet itinéraire renferme aussi bien les services et prestations que les actions d’orientation et de formation destinés à la satisfaction des nécessités des personnes en insertion (Salinas, 2023, p.3). Dans les entreprises d’insertion, le personnel d’accompagnement élabore cet instrument en tenant compte des compétences professionnelles et de la situation sociale, économique et sanitaire de chaque travailleur en insertion (Castelló et al, 2015, p.31).

Après la phase d’accueil des personnes en insertion, la seconde étape de leur intégration dans les entreprises d’insertion est celle de la performance dans ces organisations de l’économie sociale et solidaire. Cette phase consiste en la réalisation d’une insertion aboutie des personnes vulnérables dans les entreprises d’insertion et s’articule autour du développement personnel et social de ces personnes, de leurs capacités professionnelles, de leur engagement dans les entreprises d’insertion et de l’amélioration de leur employabilité. Cette étape de l’insertion des personnes vulnérables dans les entreprises d’insertion vise à

développer chez ce collectif les compétences lui permettant de s’incorporer au marché de l’emploi. (Castelló et al, 2015, p.41)

Dans les entreprises d’insertion de la Catalogne, les techniciens d’accompagnement des collectifs en insertion constituent la pièce maîtresse aussi bien de leur formation que de leur insertion sociale. Il leur revient de mener à bien les activités formatives destinées aux personnes en insertion, d’élaborer les plans de l’orientation professionnelle de ces collectifs, de mener des actions de prospection des entreprises ordinaires pouvant accueillir les personnes en fin de formation dans les entreprises d’insertion.

En 2017, dans les entreprises d’insertion de la Catalogne, le montant annuel de la subvention perçu par chaque technicien chargé de l’accompagnement des personnes en insertion est le suivant : 25.000,00 euros (pour 8 à 29 travailleurs et/ou travailleuses), 17.000,00 euros (pour 2 à 7 travailleurs et/ou travailleuses). Au cours de la même année, chaque technicien d’accompagnement en production perçoit la somme annuelle de 21.000,00 euros (pour 8 à 29 travailleurs et/travailleuses) et le montant de 14.000.00 euros (pour 2 à 7 travailleurs et/ou travailleuses) (Bassa I Coll, 2017, p.6). L’accompagnement des personnes en situation de risque d’exclusion sociale vise à la réinsertion des personnes exclues du monde du travail. Pour favoriser l’insertion d’un nombre important de personnes affectées par la précarité dans les entreprises d’insertion, les autorités de la Catalogne contribuent à la création de nouvelles entités d’insertion. Ainsi, entre 2010 et 2021, le nombre d’entreprises d’insertion s’est considérablement accru, passant de 51 à 74 entreprises d’insertion (Generalitat de Catalunya, 2021, p.1).

Il importe de mentionner que l’année 2021 constitue une année charnière en matière d’insertion des personnes vulnérables dans ces entités de l’économie sociale et solidaire. Effectivement, pendant l’année précitée, les entreprises d’insertion ont fait un bond qualitatif en matière d’insertion des personnes vulnérables. Le tableau suivant met en lumière les progrès enregistrés par ces organisations sociales en termes d’insertion des collectifs en situation d’exclusion sociale au cours de la période 2010-2021.

Année	Nombre de travailleurs en insertion Dans les entreprises d’insertion	Pourcentage des travailleurs en insertion dans les entreprises d’insertion sur le total du personnel
2010	1714	47,6%
2011	1808	48,3%
2012	1707	49,7%
2013	1922	47,2%
2014	2092	52,8%
2015	2479	53,5%
2016	2693	53,3%
2017	3167	55,7%
2018	3544	56,1%
2019	3597	56,8%
2020	3398	58,2%
2021	4165	56,1%

**Tableau 3** : Évolution du nombre de travailleurs en insertion et pourcentage de ces travailleurs sur le total du personnel, de 2010 à 2021 (Source : Élaboration propre à partir des données de l’enquête sur les entreprises d’insertion en Catalogne, à Barcelone, au Département de l’Entreprise et du Travail, le 13 septembre 2023).

En 2021, les entreprises d’insertion de la Catalogne enregistre 4165 personnes vulnérables dont 2210 hommes (53%) et 1955 femmes (47%). Par ailleurs, au cours de cette

année, le taux de création des entreprises d’insertion en Catalogne atteint un niveau record, avec une hausse de 10,5% et celui des personnes insérées dans ces entités connaît un taux d’accroissement de 22,6%. (Generalitat de Catalunya, 2021, p.1)

En 2022, les entreprises d’insertion prévoient une enveloppe budgétaire d’au plus 15.170.000,00 euros destinée à la mise en œuvre de leurs programmes d’insertion des collectifs vulnérables (Torrent i Ramió, 2022, p.2). Au cours de l’année 2022-2023, les subventions octroyées aux entreprises d’insertion de la Catalogne s’élèvent à 18, 2 millions d’euros. Il convient de souligner que toutes les entreprises d’insertion visent le même objectif. Il s’agit de la formation des personnes en insertion et de leur insertion ou réinsertion dans le marché de l’emploi. (Askunze Elizaga, 2016, p.3) En Catalogne, le projet des travailleurs en insertion est leur incorporation au marché ordinaire de l’emploi.

## 2.2. Accompagnement des personnes en insertion dans le marché ordinaire de l’emploi

Dans la Communauté Autonome de Catalogne, la transition des personnes en insertion vers l’emploi ordinaire est le principal objectif des entreprises d’insertion. C’est pourquoi, suite à leur formation, les travailleurs en insertion bénéficient d’un accompagnement destiné à leur intégration dans le marché ordinaire de l’emploi de cette région. Cette phase transitoire vers le marché ordinaire du travail se prépare au sein des entreprises d’insertion et consiste à scruter les opportunités d’emploi dans la presse et sur Internet. (Castelló et al, 2015, p.43)

Pour mener à bien la transition des collectifs en insertion vers le marché du travail ordinaire, les entreprises d’insertion mettent en œuvre des programmes de recherche active d’emploi. (Román Ortega & Rojo Jiménez, 2008, p.260) À quelques mois (environ 3 mois) de la fin de leur formation dans les entreprises d’insertion, ces organisations de l’économie sociale et solidaire initient une recherche active d’emploi en vue d’incorporer les personnes en insertion au marché ordinaire de l’emploi. Cette tâche consiste à explorer toutes les opportunités d’emploi dans le monde ordinaire du travail, à tisser des liens d’emploi entre les structures publiques d’emploi (services sociaux et services publics d’emploi) et les travailleurs en insertion ayant quasiment achevé leur processus de formation et en scrutant toutes les opportunités d’emploi dans les médias. (Castelló & al, 2015, p.43)

Il est essentiel de mentionner que, dans les entreprises d’insertion, deux cas de figures se présentent aux travailleurs en insertion. Soit ceux-ci achèvent leur formation et réussissent à s’insérer dans le marché ordinaire de l’emploi, soit ces travailleurs se voient dans l’obligation d’abandonner le processus d’apprentissage pour non-respect de l’itinéraire d’insertion personnalisé. Dans ce second cas de figure, leur insertion dans les entités de l’économie sociale et solidaire devient une symphonie inachevée, puis ils vont grossir les rangs des miséreux. Il convient de préciser que tous les travailleurs ayant achevé le processus de leur formation avec succès ont la possibilité d’être présents dans le monde du travail à leur propre compte, au compte d’autrui ou de travailler dans les entreprises d’insertion, mais, cette fois-ci, comme personnes non en insertion (Castelló et al, 2015, p.43). Le tableau suivant met en relief le pourcentage des personnes issues des entreprises d’insertion et incorporées aux entreprises ordinaires.

Années	Pourcentage des personnes issues des entreprises d’insertion et incorporées aux entreprises ordinaires
2010	73,5%
2011	86,4%
2012	77,7%
2013	72,1%
2014	74,2%
2015	81,9%

2016	85,5%
2017	85,0%
2018	78,3%
2019	87,2%
2020	71,2%
2021	87,8%

**Tableau 4 :** Pourcentage des personnes issues des entreprises d’insertion et incorporées aux entreprises ordinaires de 2010 à 2021 (Source : Élaboration propre à partir des données de l’enquête sur les entreprises d’insertion en Catalogne, à Barcelone, au Département de l’Entreprise et du Travail, le 13 septembre 2023).

Entre 2010 et 2021, dans les entreprises d’insertion de la Catalogne, de nombreuses personnes en insertion accèdent au marché ordinaire de l’emploi. Par exemple, 73,5% des collectifs en insertion s’insèrent dans des entreprises ordinaires en 2010. En 2011, ce pourcentage s’accroît jusqu’à atteindre 86,4%. Pendant l’année 2012, en Catalogne, 77,7% des travailleurs en insertion s’incorporent au monde du travail et, au cours de 2013, le marché ordinaire de l’emploi enregistre 72,1% de ces travailleurs. En 2014, dans cette Communauté Autonome, 74,2% des personnes issues des entreprises d’insertion sont dans des entreprises ordinaires. Au cours de l’année 2015, le pourcentage des collectifs en insertion ayant accès au monde ordinaire du travail est de 81,9% (Generalitat de Catalunya, 2021, p.7).

Pendant l’année 2016, dans la région de la Catalogne, 85,5% des personnes en insertion accèdent à l’emploi ordinaire. En 2017, le pourcentage des collectifs en insertion ayant eu accès aux entreprises ordinaires est de 85,0%. En 2018, le pourcentage des personnes en insertion en transition vers le marché ordinaire de l’emploi est de 78,3%. Au cours de l’année 2019, en Catalogne, 87,2% des travailleurs en insertion parviennent à s’insérer dans le monde ordinaire du travail et 71,2% de ces personnes s’insèrent dans des entreprises ordinaires de la Catalogne, pendant l’année 2020. En 2021, le pourcentage des travailleurs en insertion ayant accédé au marché ordinaire de l’emploi est de 87,8% (Generalitat de Catalunya, 2021, p.7).

En 2021, parmi les personnes vulnérables embauchées dans les entreprises d’insertion de la Communauté Autonome de la Catalogne figurent des personnes alcooliques et/ou dépendantes de la drogue (1%), des personnes titulaires du RMI ou Revenu Minimum d’Insertion (4%), des détenus et ex-détenus (7%), des jeunes dont l’âge varie entre 16 et 30 provenant des institutions de protection des mineurs (9%) et des personnes en situation d’exclusion sociale accréditée (79%). Au sein du collectif des personnes en situation d’exclusion sociale accréditée se trouvent des personnes en situation de handicap (0,21%), des femmes victimes de la violence de genre (0,21%), des malades mentaux (1,45%), des sans-abris (1,73%), des mineurs (2,14%), des chômeurs de longue durée (5,05%), des chômeurs de longue durée âgés de plus de 45 en situation d’exclusion sociale aiguë (21,78), des familles monoparentales (7,40%), des immigrés (35,68%) d’autres personnes affectées par la précarité (24,34%) (Generalitat de Catalunya, 2021, p.3).

Par ailleurs, de 2010 à 2021, une partie des collectifs vulnérables ayant bénéficié d’une formation professionnelle dans les entreprises d’insertion travaille dans l’auto-emploi. Les pourcentages de ces personnes travaillant à leur propre compte sont les suivants : 2010 (7,9%), 2011 (0,9%), 2012 (7,4%), 2013 (6,2%), 2014 (7,8%), 2015 (3,5%), 2016 (1,6%), 2017 (2,0%), 2018 (2,4%), 2019 (1,6%), 2020 (1,8%), 2021 (1,3%). Au total, 40% des travailleurs en insertion ont eu accès au marché ordinaire de l’emploi en 2021, soit dans des entreprises ordinaires, soit dans l’auto-emploi (Generalitat de Catalunya, 2021, p.7). En Catalogne, les entreprises d’insertion ont un impact sur les personnes vulnérables.

### 3. Discussion

Face aux poches de précarité qui subsistent dans la Communauté Autonome de la Catalogne, les entreprises d’insertion surgissent pour répondre aux nécessités des personnes en situation de vulnérabilité. Cependant, en Espagne, les EI (Entreprises d’Insertion) peinent à sortir les personnes vulnérables de la situation de précarité car leurs centres de formation socioprofessionnelle sont en nombre réduit. (Marcuello Servós et al, 2008, p.16) En outre, dans l’État des autonomies espagnoles, il existe une disparité dans le régime juridique des entreprises d’insertion (Montiel Vargas, 2024, p.8). Aussi, cela constitue un frein à la mobilité géographique des travailleurs en insertion. Par ailleurs, les candidats aux programmes d’insertion sont soumis à des critères sélectifs (être percepteur du revenu minimum d’insertion ou faire partie d’une unité perceptrice de cette prestation économique, avoir une résidence légale dans la Communauté Autonome où l’on vit) limitant leur accès aux EI (Montiel Vargas, 2024, p.15). Il est indéniable que l’établissement d’une liste de personnes pouvant accéder aux entreprises d’insertion expose certains collectifs à une double exclusion sociale (Garrido Pérez, 2009, p.287). De plus, dans les entreprises d’insertion de l’Espagne, l’on observe de faibles taux de productivité (20% en 2007), une démotivation et un absentéisme chronique chez les travailleurs en insertion. (García Maynar et Esteve Arnal, 2007, p.165) Étant donné que le marché de l’emploi est très compétitif, cette situation réduit considérablement les opportunités d’insertion des travailleurs issus des EI dans les entreprises ordinaires. De plus, les subventions octroyées aux entreprises d’insertion alimentent la controverse car elles peuvent conduire à des détournements de fonds publics. Aussi sont-elles source de conflits (Ferrer et al, 2010, p.150). Par ailleurs, la forte dépendance des EI des subventions de l’administration publique peut constituer une menace pour les entreprises d’insertion car une réduction considérable de ces aides pourrait mettre en péril l’existence de ces entités de l’économie sociale et solidaire (Ferrer et al., 2010, p.160).

En dépit de leurs insuffisances précitées, ces entités de l’économie sociale et solidaire ont un impact positif majeur sur le bien-être des collectifs vulnérables. Il s’agit d’organisations sociales conjuguant logique entrepreneuriale et logique d’insertion sociale. En Catalogne, l’absentéisme dans les EI est le résultat de la santé psychosociale de nombreux collectifs (personnes alcooliques et/ou dépendant de la drogue). Conformément à la législation des entreprises d’insertion de la Catalogne, l’absence récurrente de ces personnes dans ces entités de l’économie sociale et solidaire n’entraîne pas la rupture du contrat de travail et les EI sont tenues d’en informer l’Administration des services sociaux (Ferrer et al., 2010, p.47).

Dans cette Communauté Autonome, les entreprises d’insertion constituent un instrument de lutte contre l’exclusion sociale. Elles œuvrent pour l’intégration sociale des collectifs marginalisés et des personnes en situation de chômage. Les principales cibles de ces entités de l’économie sociale et solidaire sont les personnes en situation de handicap physique, psychique ou sensoriel, les jeunes de plus de 16 ans et de moins de 30 provenant des institutions de protection des mineurs ou en situation de risque d’exclusion sociale, les personnes dépendant de la drogue ou de l’alcool, les personnes détenues dans les centres pénitentiaires pouvant accéder au marché de l’emploi, les personnes non titulaires de la prestation du Revenu de Garantie de Citoyenneté.

En vue de sortir ces collectifs de la situation de vulnérabilité dans laquelle ils sont plongés, les entreprises d’insertion leur offre des programmes de formation professionnelle avec une feuille de route personnalisée. Les rebus de la société trouvent dans ces organisations des espaces leur permettant de retrouver leur autonomie, la confiance en soi et d’apprendre à vivre en communauté. En outre, en Catalogne, les entreprises d’insertion constituent de véritables outils de lutte contre le chômage. Dans ce sens, ces entités de l’économie sociale et solidaire proposent aux collectifs en insertion des programmes destinés à l’acquisition d’une expérience professionnelle.

Les activités d’apprentissage déroulées dans ces organisations permettent aux travailleurs en insertion ayant un parcours professionnel avant d’intégrer les entreprises d’insertion de renforcer leurs compétences. Aussi, ces organisations constituent des instruments destinés à la requalification de certains travailleurs en insertion. Cette requalification sert de levier pour une intégration durable dans le marché de l’emploi. De plus, les entreprises d’insertion permettent aux travailleurs en insertion de multiplier les opportunités d’accès au marché de l’emploi. La formation dont bénéficient les personnes en insertion leur ouvre les portes du marché de l’emploi ordinaire. Effectivement, ces collectifs ont la possibilité de faire partie du personnel non en insertion des entreprises d’insertion, d’être présents dans le marché de l’emploi ordinaire, soit à leur propre compte, soit au compte d’autrui. Par ailleurs, les entreprises d’insertion sont des instruments de lutte contre la pauvreté étant donné qu’elles offrent un salaire aux travailleurs en insertion. C’est pourquoi les EI sont une alternative viable au modèle traditionnel des politiques passives d’emploi (Román Ortega et Rojo Jiménez, 2008, p. 265). Tout compte fait, dans la Communauté Autonome de la Catalogne, les entreprises d’insertion constituent le creuset de l’intégration des collectifs en situation de vulnérabilité. Ces entités de l’économie sociale et solidaire leur offrent une formation intégrale, mêlant formation professionnelle, expérience de travail réelle, accompagnement individualisé et appui à la transition des personnes ayant reçu la formation vers le marché ordinaire de l’emploi.

## Conclusion

Dans le but d’améliorer les conditions de vie des collectifs vulnérables, les autorités de la Catalogne leur offrent un filet de sécurité sociale comprenant aussi bien des prestations à caractère économiques que des politiques actives d’emploi. En dépit de ces politiques sociales, des poches de précarité subsistent dans cette Communauté Autonome. Face à cette situation, les entreprises d’insertion surgissent pour soulager les souffrances des personnes affectées par la précarité. Il s’agit d’entités de l’économie sociale et solidaire pouvant revêtir la forme juridique de sociétés mercantiles ou de sociétés coopératives légalement constituées. Ces organisations fonctionnent conformément à un cadre normatif autonome. Dans la mise en œuvre de leur feuille de route, les entreprises d’insertion dépendent des subventions du Gouvernement de la Catalogne. Ces aides économiques permettent aux entreprises d’insertion d’embaucher des collectifs en situation de vulnérabilité et de dérouler leurs programmes d’activité.

Les cibles de ces entités de l’économie sociale et solidaire sont les collectifs affectés par l’extrême pauvreté, les personnes en situation de handicap physique, psychiques et/ou sensoriel en situation de risque d’exclusion sociale, les personnes dépendant de la drogue et de l’alcool, les détenus dans les centres pénitentiaires pouvant accéder au marché de l’emploi et les collectifs affectés par la précarité, non titulaires de la prestation du revenu minimum d’insertion. En Catalogne, les entreprises d’insertion sociale embauchent les personnes vulnérables en étroite collaboration avec les services sociaux et les services publics de l’emploi. Dans ces entités, chaque personne en insertion bénéficie d’un plan d’insertion personnalisé. La feuille de route de l’intégration des collectifs affectés par la précarité dans ces organisations de l’économie sociale et solidaire comprend quatre axes. Le premier renvoie à leur accompagnement au sein de ces entités, le second est relatif à l’incitation à leur embauche, le troisième est en lien avec les subventions que les autorités de la Catalogne octroient aux entreprises d’insertion et le quatrième renferme la subvention que les pouvoirs publics de cette région concèdent aux entreprises d’insertion incorporant des travailleurs en insertion en fin de formation au marché ordinaire de l’emploi. Dans ces entités, le protocole d’insertion des collectifs vulnérables comprend deux phases.

La première étape de ce processus est la phase d’accueil, porte d’entrée des collectifs vulnérables dans les entreprises d’insertion. Elle consiste à leur fournir toutes les informations relatives au fonctionnement des entreprises d’insertion, à la nature des tâches qui leur sont confiées et aux attentes de ces organisations. Quant à la seconde étape, elle renvoie à la phase de la performance dans les entreprises d’insertion de la Catalogne qui s’articule autour du développement personnel et social des travailleurs en insertion, de leurs capacités professionnelles, de leur engagement dans ces organisations de l’économie sociale et solidaire et de l’amélioration de leur employabilité.

Au sein de ces entreprises, les collectifs en insertion bénéficient d’une rémunération leur permettant de mener une vie décente et les techniciens d’accompagnement constituent la pièce maîtresse de leur processus d’intégration. Dans les entreprises d’insertion de la Catalogne, la formation des personnes en insertion débouche sur la phase de leur accompagnement dans le marché ordinaire de l’emploi. Ces collectifs s’insèrent dans le tissu économique de la Catalogne dans l’auto-emploi ou au compte d’autrui. En somme, les entreprises d’insertion de la Catalogne constituent des outils de lutte contre les situations de vulnérabilité, en dépit de leur dépendance excessive des subventions du Gouvernement de cette Communauté Autonome. Elles combattent la pauvreté et l’exclusion sociale, mêlant formation professionnelle, expérience de travail et appui aux travailleurs en insertion ayant achevé leur formation dans la quête d’un emploi dans le marché ordinaire du travail. En termes de perspective comparée, les EI de l’Espagne diffèrent des Entreprises Sociales d’Insertion de l’Europe. Dans ce sens, alors que les entreprises d’insertion de l’Espagne combinent l’insertion sociale et économique des travailleurs dans les EI, les Entreprises Sociales d’Insertion de l’Europe (ESI) présentent quatre modalités d’insertion. La première modalité renvoie à une formation professionnelle destinée à l’insertion des travailleurs dans le marché ordinaire de l’emploi. L’on trouve ce type d’ESI en Belgique et au Portugal. La seconde est relative à la création d’emplois stables et viables pour les personnes exclues du marché de l’emploi. Cette modalité d’insertion s’observe en France, en Allemagne et au Royaume-Uni. Quant à la troisième, elle privilégie l’intégration des personnes vulnérables par le biais d’un subventionnement permanent, C’est le cas des ateliers protégés au Portugal, en Suède et en Irlande (Davister, Jacques et olivier, 2004, p. 27). La quatrième modalité des ESI est celle de la socialisation par l’activité productive. Dans ce cas de figure, les Entreprises Sociales d’Insertion visent l’intégration sociale des rebus de la société (Davister, Jacques et olivier, 2004, p. 28). À l’issue de cette étude, nous pourrions envisager une enquête en Espagne et dans certains pays de l’Europe pour mieux découvrir l’ampleur des similitudes et des divergences entre les EI et les ESI.

### Références bibliographiques

- Álvarez Vega, M. I. (1999). Las Empresas de Inserción Social como nueva forma de organización Empresarial. Especial referencia a su regimen jurídico, *CIRIEC-España. Revista de Economía Publica, Social y cooperativa*, 31, 47-84. [https://ciriec-revistaeconomia.es/wp-content/uploads/02\\_Alvarez\\_31.pdf](https://ciriec-revistaeconomia.es/wp-content/uploads/02_Alvarez_31.pdf) (consulté le 19 juin 2023).
- Askunze Elizaga, C. (2016). Empresas de inserción en la economía social: herramientas para la inclusión sociolaboral, *CIRIEC-España. Revista Jurídica*, 29, 1-32. [https://www.economiasolidaria.org/files Drupal/empresas\\_insercion\\_askunze.pdf](https://www.economiasolidaria.org/files Drupal/empresas_insercion_askunze.pdf) (consulté le 25 juillet 2023).
- Bassa I Coll, D. (2017). ORDRE TSF/235/2017, de 13 d’octubre, per la qual s’aproven les bases reguladores, per a la concessió de subvencions a les empreses d’inserció per a la millora de l’ocupació i la inserció laboral dels colec.tius en risc o situació d’exclusió social, *Diari Oficial de la Generalitat de Catalunya*, 7477, 1-24. <https://cido.diba.cat/legislacio/304334/ley-272002-de-20-de-diciembre-de-medidas->

[legislativas-para-regular-las-empresas-de-insercion-sociolaboral-comunidad-autonoma-de-cataluna](#) (consulté le 26 mars 2026).

- Bonet Sánchez, M. P. (2010). Empresas de inserción: razones para una fiscalidad específica, *CIRIEC*, 21, 2010, p.10. <https://ciriec-revistajuridica.es/wp-content/uploads/021-004.pdf> (consulté le 14 mai 2023).
- Castelló, C. & al. (2015). *El acompañamiento en las empresas de inserción*. AERESS y FAEDEL.
- Davister, C. Defourny, J. & Gregoire, O. (2004). Les entreprises sociales d’insertion dans l’union européenne : un aperçu général, *Revue internationale de l’économie sociale*, 293, 24-50. <https://www.erudit.org/fr/revues/recma/2004-n293-recma01127/1022097ar.pdf>(consulté le 10 mars 2026)
- Ferrer, L. et al. (2010). *Informe sobre les empreses de inserció a Catalunya*. Generalitat de Catalunya.
- García Maynar, A. & Esteve Arnal, M. (2007). Las empresas de insercion en España: normativa y características. *CIRIEC-España*, 59, 153-178. <https://dialnet.unirioja.es/descarga/articulo/8921848.pdf> (consulté le 23 juillet 2023).
- García Maynar, M. A. (2007). Las empresas de inserción: el derecho al trabajo de todas las personas, *Salud y drogas*, 7(1), 107-135. <https://www.redalyc.org/pdf/839/83970108.pdf> (consulté le 25 mars 2023).
- Garrido Pérez, E. (2009). Empresas de inserción: cuestiones competenciales Estado/Comunidades Autónomas. *Temas Laborales*, 1 (100), 265-293. <https://agora.edu.es/descarga/articulo/3082277.pdf> (Consulté le 17 mai 2023).
- Generalitat de Catalunya. (2021). *Balanç Social de les Empreses d’inserció (EI)*. Generalitat de Catalunya.
- Jou i Torras, M. (2023, septembre, 13). Entretien sur les entreprises d’insertion en Catalogne
- Marcuello Servós, M. & al. (2008). *Informe sobre las empresas de inserción en España*. CIRIEC-España.
- Márquez Moreno, J. (2023, septembre, 13). Entretien sur les entreprises d’insertion en Catalogne.
- Montiel Vargas, A. (2022). *Las empresas de inserción. Un análisis de su régimen legal y del sector en la era post-Covid*, CIRIEC.
- Montiel Vargas, A. (2024). Las empresas de inserción: análisis de su régimen jurídico ante una posible reforma de la Ley 44/2007. *REVESCO. Revista de Estudios Cooperativos*, 146, 1-24. <https://dialnet.unirioja.es/descarga/articulo/9511881.pdf> (consulté le 4 mars 2026).
- Retolaza, J. L. San-José, L. & Araujo, A. (2014). La eficiencia como reto de las empresas de inserción. *REVESCO*, 115, 159-185. [https://www.researchgate.net/publication/276041569\\_Gestion\\_eficiente\\_de\\_las\\_empresas\\_de\\_insercion\\_un\\_ejemplo\\_de\\_economia\\_social](https://www.researchgate.net/publication/276041569_Gestion_eficiente_de_las_empresas_de_insercion_un_ejemplo_de_economia_social) (consulté le 12 juin 2023).
- Román Ortega, A. & Rojo Jiménez, C.L. (2008). Las empresas de insercion como instrument de integración sociolaboral en Espana: problemas y potencialidades, *RUCT*, 9, 253-271. <https://uvadoc.uva.es/bitstream/handle/10324/11364/RevistaUniversitariadeCienciasdelTrabajo-2008-9-Lasempresasdeinsercion.pdf?sequence=1> (consulté le 15 octobre 2023)
- Salinas, T. M. F. (2023). El modelo de acompañamiento en las empresas de inserción y su incidencia en la empleabilidad de personas en situación y/o Riesgo de exclusion social, *REVESCO. Revista de Estudios Cooperativos*, 143, 1-19. <https://dialnet.unirioja.es/descarga/articulo/8921848.pdf> (consulté le 20 août 2023).
- San Salvador, C. & al. (2021). *Necesidades de financiación de las empresas sociales en Espana*. Esade.
- Torrent i Ramió, R. (2022). Resolución EMT/2321/2022, de 18 de julio por la que se abre

la convocatoria para el año 2022 para la concesión de subvenciones a las empresas de inserción para la realización de acciones para la mejora de la ocupación y la inserción laboral de los colectivos en Riesgo o situación de exclusión social, Diari oficial de la Generalitat de Catalunya, 8715, 1-7.  
<https://afingeuassiststorage.blob.core.windows.net/opportunity-documents/202208231635-Bases%20reguladoras.pdf> (consulté le 15 juillet 2023).